

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 25 novembre 2009

Délibération n°2009-27

**Vente production électrique du « château de la Valette »
à la société ERDF**

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité

Vu le décret n°2000-877 du 7 septembre 2000 relatif à l'autorisation d'exploiter des installations de production d'électricité

Vu le décret n°2000-1196 du 6 décembre 2000 fixant par catégorie d'installations les limites de puissance des installations pouvant bénéficier de l'obligation d'achat d'électricité

Vu le code de l'environnement notamment ses articles L331-29, R.331-23, R.331-34 et R 331-81

Vu l'arrêté du 10 juillet 2006 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations utilisant l'énergie radiative du soleil telles que visées au 3° de l'article 2 du décret n° 2000-1196 du 6 décembre 2000

Vu la délibération du Conseil d'administration de PNF en date du 5 décembre 2006 relative à la réhabilitation du bâtiment situé au 1037 rue Jean-François Breton à Montpellier

Vu le marché signé par le Directeur de Parcs nationaux de France en date du 30 août 2007 portant sur la réhabilitation du bâtiment notamment son lot n° 12 relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Vu le certificat de la DIDEME en date du 3 décembre 2007 ouvrant droit à l'obligation d'achat

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : la production électrique fournie par l'installation photovoltaïque installée sur le toit du bâtiment "château de la Valette" sera revendue à la Société ERDF selon les conditions définies en visa de la présente délibération.

Article 2 : Le Directeur de Parcs nationaux de France est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de Parcs nationaux de France prévu à l'article R.331-81 du Code de l'environnement.

Fait à Paris, le 25 novembre 2009.

Le Président
du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN



Le Directeur

Jean-Marie PETIT

